

Communiqué suite à l'annonce de l'abandon du projet de requalification de la RD920 par le Département des Hauts-de-Seine



Le 9 juillet 2024,

Vendredi 5 juillet dernier, le Département des Hauts-de-Seine a annoncé en séance, par l'intermédiaire de son Président Georges Siffredi, l'abandon de la requalification de la RD920, rejetant la faute sur les villes d'Arcueil et de Cachan.

Hélène de Comarmond, Maire de Cachan, entend exercer son droit de réponse face aux accusations infondées dont Cachan est la cible. La Ville se réserve le droit d'engager toutes les procédures nécessaires pour faire valoir ses droits.

Depuis plus de 10 ans, les maires successifs de Cachan se sont engagés pour que l'aménagement de la RD920 puisse avoir lieu. Ce projet de responsabilité et d'intérêt interdépartemental doit permettre d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants et des usagers, et contribuer à résoudre de nombreux dysfonctionnements, comme Hélène de Comarmond, Maire de Cachan, a pu le souligner à maintes reprises, l'écrire dans de nombreux courriers et le réaffirmer dans différentes réunions de travail ou dans les réunions publiques.

Madame la Maire de Cachan a constamment exprimé un avis favorable assorti d'observations visant à améliorer le projet sans le remettre en question, notamment pour sécuriser la circulation piétonne et les pistes cyclables et pour préserver le maximum d'arbres existants comme en attestent de nombreux documents officiels et consultables en ligne :

- C'est le cas de l'avis officiel du 25 avril 2022, sur le dossier d'enquête publique consultable dans la pièce G du dossier d'enquête publique.¹
- C'est le cas du compte rendu de l'audition de la Maire de Cachan par Nicole SOILLY, Présidente de la commission d'enquête publique, le 21 mars 2023 à la Mairie de Cachan (**cf. rapport d'enquête publique ci-joint, page 30**).²

Aussi, et dans les faits, c'est le Département du Val-de-Marne qui a pris seul la responsabilité de ne pas faire approuver en commission permanente, le 13 novembre dernier, la déclaration de projet en retirant ce point de l'ordre du jour, évitant *de facto* un vote obligatoire et un investissement d'intérêt général. Par la suite, le projet de requalification de la RD920 n'a jamais été représenté, en dépit des délais impartis.

Hélène de Comarmond, Maire de Cachan, demande donc au Département des Hauts-de-Seine de revoir sa position pour la préservation de l'intérêt général du projet reconnu d'utilité publique. Personne ne comprendrait que les Départements n'engagent pas les financements utiles à l'achèvement de cet aménagement nécessaire à la sécurité des usagers.

1. URL : https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user_upload/Mon_departement/02_Les_grands_projets/02.4_Voirie/02.4.05_RD_920_Nord/Dossier_d_enquete_publique/RD920_Piece_G__autres_avis_VF052021.pdf

2. URL : https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user_upload/Mon_departement/02_Les_grands_projets/02.4_Voirie/02.4.05_RD_920_Nord/RD_920_Rapport_et_avis_de_la_CE.pdf